

Utiliser l'atomiseur en toute sécurité

Principaux risques

- **Intoxication par contact** avec l'appareil de traitement lors d'intervention sur parcelle, remplissage, nettoyage ou entretien
- **Risques de happement, coupures et amputation** par les organes en mouvement (ex: turbine, cardan)
- **Risques d'écrasement** de l'opérateur en cas de mauvais verrouillage de la béquille

Préparation du matériel

- **Assurer le bon état de la transmission** cardan et de son protecteur, des grilles de protection des turbines
- **Maintenir la réserve d'eau** claire pleine et l'utiliser pour se laver les mains et se rincer en cas de projection

Entretien et vérifications

- **Porter les équipements de protections** lors du nettoyage ou de l'intervention sur le matériel de pulvérisation (ex: *gants et combinaisons*)
- Pour une meilleure efficacité du traitement, il est recommandé de **faire vérifier et régler périodiquement l'appareil par un prestataire agréé** (ex: pulvémeux)
- Si l'appareil est muni d'une console, **veiller à son positionnement correct** dans la cabine et assurer sa protection lors du remisage

Stockage

- Après dételage, **assurer la stabilité** avec cales et ou béquilles

CPHSCT Vacluse

Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail en agriculture



Utilisation de l'outil

- **Porter les équipements de protection nécessaires** lors de l'application des produits de traitement (ex: port combinaison protection (ex: type 3 ou 4), protection respiratoire, gants,...) et **assurer un renouvellement régulier** : une cartouche ne peut être maintenue en fonctionnement plus de 6 mois
- **Eviter de manger, fumer ou boire** au cours de l'application
- **Avant toute intervention** sur le circuit de pulvérisation (ex: nettoyage d'un filtre, débouchage de buse, changement de tuyaux ou colliers):
 - **stopper l'alimentation** pour faire chuter la pression.
 - **porter des gants** et éviter de souffler avec la bouche.
- **Respecter la pression de travail** et s'assurer du bon fonctionnement du manomètre
- **Assurer autant que possible l'épandage des fonds de cuve en parcelle** (limiter les pollutions ponctuelles)